

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FRENDU, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

Arrivée de M. Bassel KAYSSIEH à 19H30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du dernier conseil municipal ordinaire (CM du 11 mars 2026)

DECISIONS DU MAIRE :

Signature convention auprès d'un avocat pour assistance juridique

DELIBERATIONS

- Fixation des indemnités des élus
- Elections membres CCLE Commission de Contrôle des Listes Electorales
- Proposition membres CCID Commission Communale des Impôts Directs
- Délégués à la commission d'Appels d'Offres (CAO)
- Délégués syndicat SIEA
- Commissions communales
- Représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs
- Détermination du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS
Et élections des nouveaux membres au Conseil d'Administration du CCAS
- Attribution chèques cadeaux agents (départ retraite)
- Attribution chèques cadeaux élus (sortants – fin mandat)
- Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2026

INFORMATIONS

- Proposition membre Syndicat Saône Veyle Reyssouze
- Proposition membre Syndicat Veyle Vivante
- Proposition membre SMIDOM
- Proposition membre SCOT

DIVERS

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 11/03/2026.
L'assemblée l'adopte à l'unanimité.

Le Maire informe le Conseil Municipal des dernières décisions prises depuis le dernier conseil municipal.
Les membres du Conseil n'émettent aucune remarque.

Signature convention assistance juridique pour assister la Commune dans l'analyse des problèmes juridiques
(4 320 € TTC)

REFERENCE DELIBERATION	OBJET	VOTE
DELIBERATION N°D2026_04_019	Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_020	Proposition de membres pour la commission de contrôle des listes électorales	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_021	Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_022	Election des délégués à la commission d'appel d'offres (CAO)	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_023	Délégués SIEA	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_024	Commissions communales	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_025	Désignation des représentants de la Commune au sein des organismes extérieurs	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_026	Détermination du nombre des délégués à la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection de ces délégués du Conseil Municipal	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_027	Attribution d'un bon d'achat aux agents communaux à l'occasion de leur départ en retraite	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_028	Attribution d'un bon d'achat aux élus	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2026_04_029	Ouverture de crédits d'investissement (M57) avant le vote du budget primitif 2026	Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

DIVERS

- Une réunion de synthèse sur les finances aura lieu le Mardi 8 Avril à 18H30.
Le projet de budget 2026 sera présenté à la Conseillère aux Décideurs Locaux le 17 avril prochain.
- Le budget de la Commune sera voté le Mercredi 22 Avril à 19H00 pour vote du budget.
Les prochains conseils municipaux sont prévus de préférence les mardis à 19H00.
- Pour information, Le Maire annonce qu'il sera dorénavant présent à mi-temps à la mairie.
- Me Isabelle PIMONT communique que beaucoup de personnes ont signalé que la Commune est sale, herbes qui poussent
Le Maire dit que le système va changer avec la mise en place de la sectorisation.
- Me Kevin MEDDA s'informe de la réunion publique du Jeudi 23 Avril pour les 9 plans d'actions du Plan Guide qui sera probablement à la salle annexe.
- Le Maire remercie la présence de l'ASVP ce lundi de Pâques au marché de PONT DE VEYLE
- Course aux œufs ce Lundi de Pâques organisé par le SOU DES ECOLES.

➤ Visite du clocher

Les élèves des compagnons du Devoir ont remarqué que le bulbe du clocher était penché, avec M. le Maire, ils ont constaté que le clocher/toiture a une structure assez rare avec une charpente en forme de vrille, M. le Maire soumet l'idée d'exposer les 2 réalisations de zinguerie stockées vers l'écurie.

INFORMATIONS

SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE

Titulaire : Luc MICHEL

Suppléant : Jean-Claude AUBLANC

SYNDICAT VEYLE VIVANTE

Titulaire : Luc MICHEL

Suppléant : Jean-Claude AUBLANC

SMIDOM

Titulaire : Jean-Claude AUBLANC

Suppléant : Sabrina GREZAUD

SCOT

Titulaire : Luc MICHEL

Suppléant : Kevin MEDDA

FIN SEANCE : 21H05

Le Maire, Luc MICHEL

Secrétaire de séance :

DECISION DU MAIRE N° DEC2026_09

Prise en application d'une délégation donnée par le Conseil Municipal Conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT

OBJET : Convention Assistance juridique

Le Maire de la Commune de Pont-de-Veyle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22

Vu la délibération n°2025_03_008 du 14/03/2025 portant délégations au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la convention assistance juridique formulée par Maître Pierre-Antoine MARIE domicilié à BOURG EN BRESSE 01000 « 1 Place de la Libération » ;

Considérant que le montant du contrat est inférieur à 40 000 € HT ;

Considérant qu'il convient de procéder à la signature d'une convention d'assistance juridique ;

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

Considérant qu'il y a erreur de TVA dans le devis précédent ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

La commune de Pont-de-Veyle a signé une convention avec Maître Pierre-Antoine MARIE domicilié à BOURG EN BRESSE 01000 « 1 Place de la Libération » relatif à l'assistance juridique afin d'assister la Commune dans l'analyse des problèmes juridiques auxquels elle peut être confrontée.

ARTICLE 2

Le montant annuel total est de **4 320 € TTC** pour un crédit d'heures moyen de travail mensuel de 2 heures.

ARTICLE 3

La convention est conclue à compter du 01/04/2026.

ARTICLE 4

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Pont-de-Veyle et communiquée à la prochaine réunion de conseil municipal et la convention signée sera notifiée à Maître Pierre-Antoine MARIE domicilié à BOURG EN BRESSE 01000 « 1 Place de la Libération » ; Une ampliation sera transmise à Madame la préfète de l'Ain et au comptable de la collectivité.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'état du département de l'Ain.

Télétransmis en Préfecture le *02/04/2026*

Pont-de-Veyle, le 30/03/2026
Le Maire, Luc MICHEL





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_019-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire - Bassel KAYSSIEH, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D 2026_04_019_INDEMNITES FONCTION

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2026 et à la proclamation du Maire et l'élection de 4 adjoints en date du 20/03/2026,

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20-1 à L. 2123-24-1 et R.2123-23 du CGCT ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que la commune compte 1683 habitants (la population prise en compte est la population totale résultant du dernier recensement INSEE au 1^{er} janvier 2026) ;

CONSIDERANT que l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027) est de **4 110,52 € mensuels en 2026** ;

CONSIDERANT que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale autorisé est égal au total des indemnités maximales du maire et de celle des adjoints calculées sur le nombre théorique d'adjoints, soit 5 adjoints ;

CONSIDERANT que pour la commune de Pont-de-Veyle comptant 1683 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixée, de droit, à 55.7 % de l'IB 1027 de 4110.52 euros. L'indemnité des adjoints est au maximum de 5 x 21.38 % de l'IB 1027 de 4110.52 euros (soit une enveloppe budgétaire totale maximale de 55.7 + 106.90 = 162.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) ;

CONSIDERANT que le Maire bénéficie de droit de son indemnité maximale et que ce dernier peut, à sa demande percevoir une indemnité moindre ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et aux conseillers municipaux avec et sans délégation ;

CONSIDERANT que le droit aux indemnités est ouvert pour les fonctions exécutives au sens strict (maires et adjoints au maire) et les fonctions exécutives exercées par délégation (conseillers municipaux bénéficiaires d'une délégation de fonction consentie par le maire).

CONSIDERANT que les conseillers municipaux des communes de moins de 100 000 habitants, sans délégation du Maire, peuvent aussi percevoir une indemnité, à titre facultatif, et que cette indemnité doit être comprise dans l'enveloppe budgétaire allouée au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des 4 adjoints, des 2 conseillers titulaires de délégations et des 12 conseillers municipaux sans délégation dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, comme suit :

- L'indemnité de fonction des 4 adjoints est égale à 17,89% chacun de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- Il est attribué une indemnité de fonction à Mme Valérie BROSSE conseillère municipale déléguée à la partie « Administration Funéraire » par arrêté 30/03/2026

- Il est attribué une indemnité de fonction à Mr Dorian BOUKAMIRA conseiller municipal délégué à la partie « Communication/ Associations/Culture et organisations manifestations » par arrêté 30/03/2026.

-L'indemnité de fonction de ces conseillers délégués est fixée à 8,13% chacun de l'indice brut terminal de la fonction publique.

-L'indemnité de fonction des conseillers municipaux ne détenant pas de délégation est fixée à 1,51% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à l'unanimité,

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.

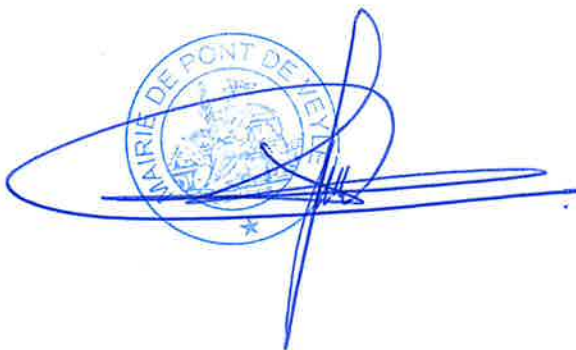
DIT QUE l'ensemble de ces indemnités seront versées mensuellement depuis la date d'entrée en fonction des élus, soit le **15 mars 2026**.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **-7 AVR 2026**

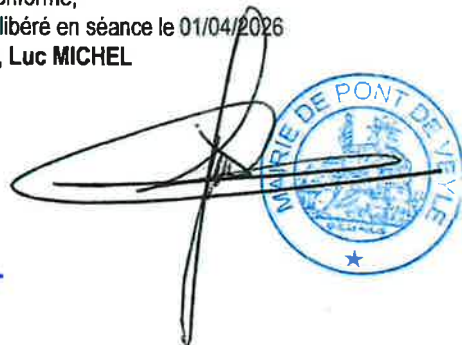
Et publication ou notification du **-7 AVR 2026**



Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL



COMMUNE DE PONT DE VEYLE (1683 HABITANTS)			
INDEMNITES ELUS A COMPTER DU 15 MARS 2026			
	TAUX MAXIMUM indice brut 1027 : 4110,52	MENSUEL INDEMNITES MAXIMALES	ANNUEL INDEMNITES MAXIMALE
MAIRE	55.70%	2 289.56	27 474.72
BASE 5 ADJOINTS (878,83X5)	106.90%	4 394.15	52 729.80
MONTANT MAXIMUM DE L'ENVELOPPE AUTORISE	162.60%	6 683.71	80 204.52

		% indemnités indice brut 1027
MAIRE	Mr MICHEL Luc	55.70%
ADJOINT 1	Mme ALEXANDRINE Aurélie	17.89%
ADJOINT2	Mr AUBLANC Jean-Claude	17.89%
ADJOINT 3	Mme GREZAUD Sabrina	17.89%
ADJOINT 4	Mr REVOL Sébastien	17.89%
CONSEILLER DELEGUE	Mr BOUKAMIRA Dorian	8.13%
CONSEILLER DELEGUE	Mme BROSSE valérie	8.13%
12 CONSEILLERS	Mr CHAINTREUIL Michel	1.51%
	Mme BROYER Martine	1.51%
	Mme PIMONT Isabelle	1.51%
	Mme BONNOT Sophie	1.51%
	Mme LASSARAT Nathalie	1.51%
	Mme LAMBOLEZ Mallaurie	1.51%
	Mme CHABERT Emilie	1.51%
	Mr FRENDU Thomas	1.51%
	Mr GATHERON Jean-Claude	1.51%
	Mr VENET Freddy	1.51%
	Mr MEDDA Kevin	1.51%
	Mr KAYSSIEH Bassel	1.51%
	TOTAL	161.64%



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_020-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire - Bassel KAYSSIEH, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION 2026_04_020 CCLE

PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret n°2018-350 du 14 Mai 2018 relatif à la réforme de la gestion des listes électorales ;

Considérant qu'il convient de proposer à Mme la Préfète la désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;

Considérant que ni le Maire, ni les adjoints ayant délégation, ni les conseillers ayant délégation portant sur les inscriptions des listes électorales ne peuvent siéger à cette commission ;

Considérant que la commune compte une seule liste présente au conseil municipal

Considérant que cette commission sera composée de 3 membres désignés par le Préfet, parmi les conseillers municipaux proposés ci-après :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE les candidatures suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Titulaire : Michel CHAINTREUIL | Suppléant : Jean-Claude GATHERON |
| 2. Titulaire : Isabelle PIMONT | Suppléant : Thomas FREUDO |
| 3. Titulaire : Freddy VENET | Suppléant : Martine BROYER |

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **-7 AVR 2026**
Et publication ou notification du **-7 AVR 2026**

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - 01107
01200 - PONT-DE-VEYLE
33 85 51 51 14
mail: mair@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

Accusé de réception en préfecture
001-210103085-20260401-D2026_04_021-DE
Date de rétrotransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, M. Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROUSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire - Bassel KAYSSIEH, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION 2026_04_021 CCID

PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu les articles 1650 et 1650 A du Code général des impôts,

Vu les articles 345 à 350 de l'annexe III au CGI,

Vu la nécessité de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Considérant que pour une commune de moins de 2 000 habitants, la CCID doit comprendre 6 commissaires titulaires et 6 suppléants,

Considérant que le conseil municipal doit proposer 24 contribuables remplissant les conditions légales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PROPOSE à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques une liste de 24 personnes, énumérées ci-après ;

Les personnes proposées : sont âgées d'au moins 25 ans, jouissent de leurs droits civils et sont inscrites à l'un des rôles d'imposition directe locale dans la commune.

- | | |
|---|---------------------------|
| 1/ Me Aurélie ALEXANDRINE (1 ^{er} adjointe) | 34 rue de la Poste |
| - 2/ M Robert PIVET | 5 rue des Roselets |
| - 3/ M. Jean-Claude AUBLANC (2 ^{er} adjoint) | 13 rue des Roselets |
| - 4/ Mme Béatrice BOURNAS | Agent communal Urbanisme |
| - 5/ M. Freddy VENET | 10 rue des Picoux |
| - 6/ Me Martine ROBIN | 1 rue des Roselets |
| - 7/ M. Thomas FREUDO | 4 bis rue des Gabonnières |
| - 8/ M. Jean-Paul DESMARI | 31 rue du Malivert |
| - 9/ Me Martine BROYER (conseillère) | 4 Impasse de l'Oseraie |
| - 10/ M. Jean-Marc DELAYAT | 2 rue du Jouvancy |
| - 11/ M. Michel CHAINTREUIL (conseiller) | 110 Grande Rue |
| - 12/ Me Sophie GUYOT | 2 Grande Rue |
| - 13/ Me Valérie BROUSSE (conseillère) | 9 rue des Roselets |
| - 14/ M. Jacques BOISSET | 3 rue des Roselets |
| - 15/ M. Dorian BOUKAMIRA (conseiller délégué) | 13 bis Grande Rue |
| - 16/ Me Marie-Josée MOUTOT | 4 place des Folletières |
| - 17/ Me GREZAUD Sabrina (3 ^{er} adjointe) | 5 rue du Malivert |
| - 18/ M. Jacques VULLIN | 30 Grande Rue |
| - 19/ Me Isabelle PIMONT (conseillère) | 36 rue du Malivert |
| - 20/ M Guy BENOIT | 1 rue du Malivert |
| - 21/ M. Sébastien REVOL (conseiller) | 1bis rue des Roselets |
| - 22/ Me Marie-France MAZUER | 17 rue du Malivert |
| - 23/ Me Nathalie LASSARAT (conseillère) | 59 Grande Rue |
| - 24/ Mme Jacqueline BOUCLIER | 3 rue des Picoux |

ADOpte à l'unanimité,

La présente délibération sera transmise à la Direction départementale des finances publiques pour désignation officielle des membres titulaires et suppléants.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

-7 AVR 2026

-7 AVR 2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Châlois
19 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_022-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoints, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire -

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N°D2026_04_022_DELEGUES CAO

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1411-5 qui prévoit que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VU le Code de la Commande Publique (CCP), et notamment l'article 22 ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du présent mandat ;

CONSIDERANT l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT qu'il n'y a qu'une seule liste complète proposée et que l'unanimité des membres du conseil propose et accepte un vote à main levée ;

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la CAO à main levée :

Nombre de votants : 19 - Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE les membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Président de droit de la commission d'appel d'offres : **Luc MICHEL, Maire**

Les délégués :

- Titulaire : Jean-Claude AUBLANC
- Titulaire : Freddy VENET
- Titulaire : Sophie BONNOT

- Suppléant : Dorian BOUKAMIRA
- Suppléant : Jean-Claude GATHERON
- Suppléant : Martine BROYER

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

- 7 AVR 2026

- 7 AVR 2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, **Luc MICHEL**



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_023-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION 2026_04_023 DELG SIEA

OBJET : Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

***** RAPPORT *****

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'il n'y a qu'une seule liste proposée et que l'unanimité des membres du conseil propose et accepte un vote à main levée ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Pont-de-Veyle doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

***** DECISION *****

Le Conseil Municipal de la commune de Pont-de-Veyle,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants par un vote à main levée.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- **Monsieur Kevin MEDDA avec pour suppléants :**
 - o Suppléant n°1 : Monsieur Sébastien REVOL
 - o Suppléant n°2 : Monsieur Michel CHAINTREUIL

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

En conséquence sont élus délégués, à l'unanimité, pour représenter la commune de Pont-de-Veyle au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Monsieur Kevin MEDDA	Monsieur Sébastien REVOL	Monsieur Michel CHAINTREUIL

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **- 7 AVR 2026**
Et publication ou notification du **- 7 AVR 2026**

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026
Le Maire, Luc MICHEL



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_024-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026 - **Date d'affichage** : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D 2026_04_024_COMM COMMUNALES **COMMISSIONS COMMUNALES**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constituer des commissions communales afin d'assurer l'étude des affaires soumises au conseil municipal,

CONSIDERANT que l'unanimité des membres du conseil propose et accepte un vote à main levée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer les commissions communales suivantes et d'en désigner les membres :

➤ **FINANCES**

Mallaurie LAMBOLEZ - Sébastien REVOL - Jean-Claude AUBLANC - Sabrina GREZAUD - Sophie BONNOT - Aurélie ALEXANDRINE

➤ **JEUNESSE – ANIMATIONS – CULTURE – ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS – COMMUNICATION**

Sabrina GREZAUD - Dorian BOUKAMIRA - Sophie BONNOT - Kevin MEDDA - Jean-Claude GATHERON - Thomas FREUDO - Freddy VENET - Mallaurie LAMBOLEZ - Emilie CHABERT - Aurélie ALEXANDRINE - Valérie BROSE

➤ **MARCHE - COMMERCE - ARTISANAT**

Valérie BROSE - Thomas FREUDO - Aurélie ALEXANDRINE - Emilie CHABERT - Kevin MEDDA

➤ **SANTE**

Nathalie LASSARAT - Isabelle PIMONT - Martine BROYER - Bassel KAYSSIEH - Emilie CHABERT - Valérie BROSE - Sabrina GREZAUD

➤ **URBANISME**

Dorian BOUKAMIRA - Jean-Claude AUBLANC - Sébastien REVOL - Kevin MEDDA - Freddy VENET

➤ **ENVIRONNEMENT**

Sébastien REVOL - Jean-Claude AUBLANC - Kevin MEDDA - Jean-Claude GATHERON - Isabelle PIMONT - Mallaurie LAMBOLEZ - Michel CHAINTREUIL - Sophie BONNOT

➤ **PLAN GUIDE – Action 1**

Dorian BOUKAMIRA - Kevin MEDDA - Martine BROYER - Mallaurie LAMBOLEZ - Sabrina GREZAUD - Sébastien REVOL

Présidence

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions communales.

Fonctionnement

Les commissions pourront associer, à titre consultatif, des personnes extérieures au conseil municipal.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

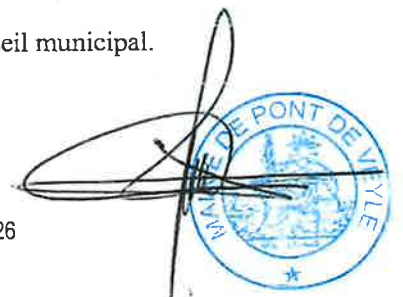
Après dépôt en Préfecture le ...

Et publication ou notification du ...

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste 01200 - PONT-DE-VEYLE
03 85 51 51 13
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_025-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D 2026_04_025_DELEG COMM

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner des représentants de la commune pour siéger au sein de divers organismes extérieurs auxquels la commune adhère ou participe,

CONSIDERANT que l'unanimité des membres du conseil propose et accepte un vote à main levée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner les délégués suivants :

- **Conseil Administration Collège Georges Sand** : Luc MICHEL
- **Conseil de surveillance Hôpital** : Luc MICHEL
- **Référent Défense / Pompiers** : Thomas FREUDO - Suppléant : Freddy VENET
- **MARPA** : Valérie BROSSE
- **SEMCODA** : Sabrina GREZAUD
- **UDAF** : Michel CHAINTREUIL
- **Frelons** : Sébastien REVOL - Agent : Grégory TURCHET
- **Ambroisie** : Sébastien REVOL - Agent : Tristan COMMEAU
- **Comité de Jumelage** : Martine BROYER
- **Inondations / crues** : Jean-Claude AUBLANC - Sébastien REVOL

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mission pendant la durée du mandat municipal, sauf modification décidée par le conseil municipal

ADOpte la présente délibération à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ... **7 AVR 2026**

Et publication ou notification du ... **7 AVR 2026**

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_026-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FRENDU, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D 2026_04_026_DELEGUES CCAS

CCAS : DETERMINATION DU NOMBRE DES DELEGUES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ET ELECTION DE CES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le maire. Son conseil d'administration est composé de membres élus parmi les conseillers municipaux ainsi que des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou développement social menées dans la commune.

Chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant.

Ce nombre ne peut être inférieur à quatre, considérant que doivent figurer, a minima :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS : 8 membres, en plus du maire.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

.../...

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

CONSIDERANT qu'il n'y a qu'une seule liste proposée et que l'unanimité des membres du conseil propose et accepte un vote à main levée ;

Madame GREZAUD présente une liste composée de :

Mme BONNOT Sophie
Mme GREZAUD Sabrina
Mme PIMONT Isabelle
Mr CHAINTREUIL Michel

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Les résultats sont les suivants :

Mesdames BONNOT, GREZAUD et PIMONT ainsi que Mr CHAINTREUIL sont proclamés administrateurs au conseil d'administration du centre communal d'action sociale et ont déclaré accepter ce mandat.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

FIXE le nombre de membres du conseil d'administration au centre communal d'action sociale 8, en plus du maire ;

APPROUVE la liste des administrateurs représentant la Commune au sein du conseil d'administration telle que définie à l'issue de l'élection ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le - 7 AVR. 2026
Et publication ou notification du - 7 AVR. 2026



Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL





Vice de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_027-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoint, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FREUDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D 2026_04_027_BONS ACH RETRAITE

Objet : Attribution d'un bon d'achat aux agents communaux à l'occasion de leur départ en retraite

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant la volonté de la commune de marquer la reconnaissance de la collectivité envers ses agents à l'occasion de leur départ en retraite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer un bon d'achat d'un montant de 100 euros aux agents de la commune titulaires ou contractuels ayant au moins dix années d'ancienneté au sein de la commune de Pont-de-Veyle et partant à la retraite.

Article 2 :

Ce bon d'achat sera remis à l'agent concerné à l'occasion de son départ effectif de la collectivité.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

- 7 AVR 2026
- 7 AVR 2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_028-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoints, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FRENDO, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D 2026_04_028_BONS ACH ELUS

Objet : Attribution d'un bon d'achat aux élus totalisant au moins 6 mandats au sein de la commune de Pont-de-Veyle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de témoigner sa reconnaissance envers les élus municipaux ayant contribué durablement à la vie de la collectivité,

Considérant la nécessité de respecter le principe d'égalité entre les élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer un bon d'achat d'un montant de 100 euros aux élus municipaux cessant leurs fonctions et ayant exercé au moins 6 mandats au sein du conseil municipal de la commune de Pont-de-Veyle.

Article 2 : Cette attribution est effectuée de manière objective et non discriminatoire, sans distinction liée aux opinions ou appartenances politiques.

Article 3 : Le bon d'achat est remis à l'issue du dernier mandat en cours.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **- 7 AVR. 2026**

Et publication ou notification du **- 7 AVR. 2026**

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20260401-D2026_04_029-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'An deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MICHEL, Maire.

PRESENTS : Luc MICHEL, Maire, Jean-Claude AUBLANC, Sabrina GREZAUD, Sébastien REVOL, Adjoints, Michel CHAINTREUIL, Martine BROYER, Isabelle PIMONT, Sophie BONNOT, Valérie BROSSE, Jean-Claude GATHERON, Nathalie LASSARAT, Freddy VENET, Bassel KAYSSIEH, Emilie CHABERT, Dorian BOUKAMIRA, Thomas FRENDON, Kevin MEDDA, Mallaurie LAMBOLEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie ALEXANDRINE, adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Date de convocation : 26 Mars 2026

Date d'affichage : 26 Mars 2026

Me Nathalie LASSARAT a donné procuration à Me Isabelle PIMONT.

DELIBERATION N° D2026_04_029_INVEST 2026

Ouverture des crédits d'investissement (M57) avant le vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 mai 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

Considérant qu'en attendant ce vote, les opérations d'investissement de la Commune de Pont de Veyle continuent et que les paiements ne peuvent être suspendus durant cette période ; Il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement pour 2026 à hauteur de 25 % soit 197.732,20 € des crédits d'investissements votés au titre de l'exercice 2025 de 815.343,78 €

Considérant une première délibération D2026_02_001 du 03/02/2026 pour l'ouverture des crédits d'investissement pour 2026, la somme de 12925 euros a déjà été votée et mandatée, il reste donc la somme de 184.807,20 euros à ce jour.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

.../...

En conséquence, le Maire propose d'autoriser les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par opération précisée dans le corps du tableau ci-dessous :

Opérations et Articles	Ouverture par anticipation proposée en 2026
OPERATION 146 Article 2183 Article 21578	460 euros (téléphone portable) 860 euros (taille haie) ?
OPERATION 203 Article 2135	740 euros (solde facture chauffe-eau Landrix)
OPERATION 239 Article 20422	Primes façades administrés 600 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus énumérées avant le vote du budget

STIPULE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption,

S'ENGAGE à inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le 01/04/2026.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ... **-7 AVR 2026**
Et publication ou notification du ... **-7 AVR 2026**



Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 01/04/2026

Le Maire, Luc MICHEL

